

**Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

**Service consulté**

**VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE  
TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUÉS SUR 41 TILLEULS REMARQUABLES À  
HIRTZBACH**

Résumé : Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, le Conseil départemental subventionne des actions de restauration et de conservation effectuées sur des arbres remarquables appartenant à des communes ou à des particuliers et classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables. La commune de HIRTZBACH sollicite l'aide financière du Département pour effectuer des travaux de valorisation sur 41 tilleuls et demande à bénéficier à ce titre d'une subvention de 5 412 €.

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine arboré, le Département du Haut-Rhin est sollicité par la Commune de HIRTZBACH pour des travaux d'entretien sur 41 tilleuls.

Cette commune possède un patrimoine arboré tout à fait remarquable grâce à des tilleuls anciens plantés le long de la rue Principale, parallèlement au ruisseau traversant le village. L'ensemble paysager constitué par l'alignement d'arbres, le ruisseau et la succession de maisons alsaciennes typiques de ce secteur confère à ce village un cachet original et authentique. La protection et le bon entretien nécessaire des tilleuls, ainsi que la pérennisation du caractère arboré du site constituent des enjeux d'une forte importance patrimoniale.

Les tilleuls les plus anciens ont été plantés vers 1892. Avec le temps, différents défauts de tenue mécanique et d'état sanitaire se sont révélés. En 2009, la commune a fait appel à l'ONF pour établir un diagnostic complet de l'alignement des arbres. Cette étude a été complétée par un plan de gestion d'ensemble.

Un programme pluriannuel 2010-2016 a été élaboré afin d'échelonner toutes les interventions nécessaires à la restauration et au maintien de cet ensemble arboré remarquable : abattage des arbres en mauvais état et replantation, tailles d'entretien, réalisation de nouvelles plantations pour compléter l'alignement. A ce jour, le Conseil départemental a déjà soutenu 6 opérations d'entretien pour un montant total de 23 108 €.

Le montant éligible de cette 7<sup>ème</sup> tranche d'intervention s'élevant à 13 530 €, je vous propose d'accorder une subvention de 5 412 € (40 %) à la Commune de HIRTZBACH.

Les crédits nécessaires seront imputés sur le Programme C733 – chapitre 65 – fonction 738 – nature 65734.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN